

**Bruxelles, le 26 novembre 2024
(OR. en)**

16238/24

LIMITE

**JAI 1755
MIGR 435
RELEX 1510**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Gestion des migrations – De nouveaux moyens de prévenir et combattre la migration irrégulière

Encourager les États membres à procéder à un échange de vues sur des solutions "nouvelles et innovantes" dans le domaine de la migration constitue une priorité absolue de la présidence hongroise. Par conséquent, dès la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures du 22 juillet 2024, la présidence a entamé une série de discussions sur les possibilités en ce qui concerne des approches innovantes dans le domaine de la migration, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des actions de l'Union européenne (UE) relatives à la dimension extérieure des migrations et sur la nécessité d'une politique plus ferme en matière de retour. Dans ce contexte, le 16 septembre, le Coreper a tenu un débat approfondi sur la manière de rendre le système de l'UE en matière de retour plus efficace, démontrant la volonté des États membres de traiter rapidement tous les aspects pertinents. Au cours de cet échange, un certain nombre d'États membres ont mentionné les "*plateformes de retour*" comme l'une des "nouvelles" solutions potentielles qu'il conviendrait d'examiner plus avant.

Lors de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" du 10 octobre 2024, les ministres sont convenus que la révision du cadre juridique actuel en matière de retour devrait favoriser d'éventuelles solutions innovantes telles que les "*plateformes de retour*". Ils ont souligné que la faisabilité de ces solutions devrait être soigneusement examinée par des experts, tout en veillant à la pleine conformité avec le droit de l'UE et le droit international et en maintenant un engagement ferme en faveur du respect des droits fondamentaux. Afin d'étudier les aspects opérationnels, le Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA) a tenu un débat stratégique sur le concept de "*plateformes de retour*" lors de sa réunion du 14 novembre 2024. L'objectif du débat était d'examiner les principales conditions préalables et garanties liées au concept. Les discussions se poursuivront au niveau des experts afin d'analyser les aspects techniques et juridiques du concept dans le but d'orienter la suite des travaux sur ce sujet.

Enfin, un premier débat lié à la prochaine révision du *concept de pays tiers sûr* sera tenu au niveau du Coreper le 11 décembre.

Parallèlement à ces discussions sur des solutions innovantes, le Coreper a mené un débat, le 30 octobre, concernant la question du retour volontaire des réfugiés syriens sur la base d'un document officiel présenté par la Commission; ces discussions ont été suivies d'un petit-déjeuner informel avec le HCR et l'OIM au début du mois de décembre.

Alors que la migration irrégulière vers l'Europe reste un défi de taille, aggravé par de multiples causes profondes, nous assistons à un changement de politique majeur en Europe, qui donne un nouvel élan à nos travaux. Ce changement apparaît clairement dans les conclusions du Conseil européen du 17 octobre 2024, dans lesquelles il est souligné "[qu']il convient d'étudier de nouveaux moyens de prévenir et combattre la migration irrégulière [...]"¹.

La présidence tient à souligner que la mise en pratique de certaines "nouvelles" solutions nécessite un large éventail d'initiatives concernant la dimension extérieure des migrations, tout en évitant la création involontaire de nouvelles routes migratoires ou une charge supplémentaire pour les États membres de l'UE. À cet égard, il est essentiel de développer une nouvelle coopération et d'approfondir la coopération existante avec les pays tiers partenaires d'origine et de transit. Cela fait partie intégrante du processus de mise en œuvre durable et constitue un élément essentiel pour réduire sensiblement le nombre de départs illégaux et améliorer encore la situation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés au plus près de leur pays d'origine.

¹ Doc. 25/24, Réunion du Conseil européen (17 octobre 2024) – Conclusions.

La présidence est fermement convaincue que toute solution "innovante" viable devrait reposer sur des objectifs communs, des efforts de collaboration et la confiance mutuelle, conformément à l'approche "Équipe Europe", et qu'elle devrait aussi bénéficier du soutien des institutions multilatérales et régionales. En outre, l'analyse des options possibles pour toute solution devrait d'abord porter sur leur faisabilité pratique afin qu'il soit ensuite possible de trouver un accord à leur sujet avec un pays tiers partenaire concerné. Ces principes devraient servir de cadre directeur à nos travaux en cours, qui peuvent inclure l'élaboration d'une "boîte à outils" complète comprenant les instruments dont nous disposons pour assumer collectivement notre responsabilité avec les pays tiers partenaires. Les mesures visant à faciliter et à permettre la coopération de nos partenaires désireux de participer à la mise en œuvre de "nouvelles" initiatives devraient être fondées sur l'utilisation de l'ensemble des politiques, instruments et outils pertinents de l'UE, y compris la diplomatie, le développement, le commerce et les visas, mais aussi des outils bilatéraux dont disposent certains États membres, dans l'esprit Équipe Europe. Il conviendrait également de recourir à des mesures telles que le renforcement du soutien à la réintégration, l'aide au retour volontaire vers leur pays d'origine des migrants en situation irrégulière résidant dans le pays partenaire, la réinstallation volontaire, le renforcement des capacités spécifiques et l'assistance technique, les voies légales d'accès, dans le respect des compétences nationales, et la coopération opérationnelle (y compris avec la participation des agences compétentes de l'UE). En outre, l'encouragement aux retours volontaires et l'intensification de notre collaboration avec le HCR et l'OIM, ainsi qu'avec d'autres organisations concernées, devraient faire partie de cette "boîte à outils".

Questions destinées aux ministres:

- 1) *Seriez-vous d'accord pour dire que, parallèlement aux travaux techniques menés sur les solutions innovantes, nous devons définir un ensemble de politiques, d'instruments et d'outils de l'UE (la "boîte à outils") afin de garantir leur utilisation coordonnée, pour renforcer ainsi notre pouvoir d'influence commun et alléger la charge pesant sur les pays tiers partenaires désireux de participer à la mise en œuvre de "solutions innovantes" en matière de migration?*
- 2) *Selon vous, quelles mesures devraient faire partie de cette "boîte à outils" complète?*